

## **COORDONATEUR SANTÉ ET SÉCURITÉ / AGENT DE PRÉVENTION**

Chez L'Intendant, la santé et sécurité est une priorité sur nos chantiers de construction. Nous travaillons de manière continue à l'amélioration de nos façons de faire. Sous la supervision du directeur santé et sécurité au travail, vous aurez pour mandat de répondre du comportement des employés et du respect des règles et procédures SST sur nos projets majeurs de construction.

### **Responsabilités**

- Adopter un comportement responsable, réfléchi et prudent ;
- S'assurer de l'identification des situations à risque, proposer les correctifs et assurer le suivi ;
- Sécuriser les situations à risque immédiate avec du ruban rouge ;
- Documenter toute observation SST ;
- Planifier et installer des affiches de communication SST ;
- Documenter tout événement accidentel ;
- Impliquer les contremaîtres dans la démarche préventive ;
- Réagir adéquatement et ponctuellement aux comportements des employés ;
- Établir proactivement des méthodes de travail spécifique avec les intervenants aux chantiers ;
- S'assurer du respect des règles, procédures et méthodes de travail sécuritaires ;
- Transférer ses connaissances SST aux employés lors des tournées de chantier ;
- Animer le comité de chantier SST ;
- Accompagner le contremaître dans la réalisation de la PSST mensuelle ;
- Participer aux rencontres de l'équipe SST ;
- Participer aux rencontres des contremaîtres ;
- Effectuer un rapport journalier quotidien ;
- Effectuer le procès-verbal du comité de chantier ;
- Effectuer les accueils de tous les employés sur le chantier ;
- Tenue des dossiers SST propre au chantier.

### **Profil recherché**

- Être agent de prévention accrédité selon les exigences de la loi et de la CNESST ;
- Expérience minimum de 2ans dans un rôle en santé et sécurité dans l'industrie de la construction ou un secteur connexe
- Approche axée sur la prévention, la collaboration et une saine communication ;
- Faire preuve de jugement, d'initiative et agir de manière proactive ;
- Excellente connaissance de la législation québécoise et du code de sécurité sur les chantiers de construction ;
- Formation collégiale ou universitaire en SST ou discipline connexe, un atout ;
- Permis de conduire valide ;
- Maîtrise du français (parlé et écrit) ;
- Maîtrise de l'anglais, un atout ;
- Maîtrise de MS-Office (Word, Excel, PowerPoint, Teams).